

**LES DEPOTS ET RETRAITS DE CARTES D'IDENTITE ET DE
PASSEPORTS SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
EN APPELANT LE 03.87.97.30.21
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 08H30 A 09H30 ET DE 13H30 A 14H00.**

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

1. formulaire de demande de carte d'identité à récupérer en mairie et à **compléter** ou faire la pré-demande en ligne sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> (**éditer et présenter le récapitulatif de pré-demande**)
2. 2 photos d'identité **de moins de 6 mois** (fond uni de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou tout autre objet décoratif, tête droite et visage dirigé face à l'objectif, regard fixant l'objectif et expression neutre, bouche fermée, visage dégagé et yeux parfaitement visibles et ouverts. SI PORT DE LUNETTES : il est conseillé d'enlever les lunettes si les montures sont trop épaisses et masquent les yeux et si les verres sont teintés et s'il y a des reflets sur les lunettes)
3. un justificatif de domicile (doit comporter le nom et le prénom) **de moins d'un an** : facture électricité, eau, gaz, téléphone (fixe, internet ou portable) original ou impression internet, attestation de contrat EDF, échéancier à la date d'édition, avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus, locaux ou fonciers à la date d'édition, quittance de loyer, attestation d'assurance habitation avec cachet ou signature de l'assureur
4. **S'il s'agit d'une première demande de carte d'identité** : acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois ou passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
5. **Si le demandeur est mineur** : pièce d'identité du parent qui complète l'autorisation parentale. Si divorce des parents, jugement de divorce précisant le dispositif de l'exercice de l'autorité parentale et de la résidence de l'enfant

**PRESENCE DU MINEUR OBLIGATOIRE au moment du dépôt de la demande ;
il devra être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale.**

6. **Si le demandeur majeur est hébergé par un tiers**
 - ✚ justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)
 - ✚ pièce d'identité de l'hébergeant
 - ✚ attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence à son domicile avec la **mention obligatoire « depuis plus de trois mois »** (modèle joint)
7. **S'il s'agit du renouvellement d'une carte d'identité pour changement d'état-civil**
 - ✚ carte d'identité à renouveler
 - ✚ acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois si changement d'état-civil
8. **S'il s'agit d'un renouvellement de carte d'identité arrivée à expiration (à l'issue du délai de 15 ans)** : carte d'identité à renouveler
9. **S'il s'agit d'un renouvellement anticipé des cartes d'identité prorogées de 10 à 15 ans** (sur présentation d'un justificatif de déplacement dans un pays acceptant la carte d'identité comme document de voyage)
 - ✚ carte d'identité à renouveler
 - ✚ réservation ou devis auprès d'une agence de voyage ou justificatif ou réservation d'hébergement
 - ✚ attestation de l'employeur pour les personnes travaillant à l'étranger
 - ✚ plusieurs tickets d'achats effectués dans un pays limitrophe + attestation sur l'honneur
10. **S'il s'agit d'un renouvellement d'une carte d'identité suite à perte ou vol**
 - ✚ acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois ou passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
 - ✚ déclaration de perte (cerfa n° 14011-01 : modèle joint) ou déclaration de vol délivrée par la gendarmerie
 - ✚ 25 € en timbres fiscaux

**Pour tout renseignement ou précision complémentaires sur les pièces à produire,
contacter le 03.87.97.30.21**